

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 2 FÉVRIER 2023

**Présents :** cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Laurence FINAND-GEORGES**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 26 janvier 2023**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Atlanc.

Délibération n°12

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL D'AMBERT –  
DEMANDE DE DETR, DSIL, ET FONDS VERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'entreprise AgroProcess en octobre dernier. Depuis, les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'abattoir se sont précisés ; ils concerneront la chaîne « porcs », la bouverie, les vestiaires et l'atelier de découpe. Les travaux sont urgents et débiteront au plus vite dans le courant 2023.

L'attention a été portée sur la problématique de la production de froid (chambres froides) et les fortes consommations d'énergie qu'elle induit. Le changement des équipements et la récupération de chaleur associée permettrait, dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie, un retour sur investissement rapide.

Monsieur le Président propose de solliciter dès à présent une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds Vert.

Travaux de rénovation de l'abattoir intercommunal d'Ambert				
DEPENSES HT		RECETTES		
<b>Travaux</b>	<b>770 620 €</b>	<b>Aides publiques</b>	<b>756 176 €</b>	<b>80,00%</b>
<i>Bouverie</i>	<i>203 900 €</i>	<i>DETR (fiche n°2 "bâtiments communaux")</i>	<i>150 000 €</i>	<i>15,87 %</i>
<i>Réaménagement intérieur abattoir</i>	<i>84 000 €</i>	<i>DSIL</i>	<i>344 016 €</i>	<i>36,40 %</i>
<i>Vestiaires</i>	<i>101 300 €</i>	<i>Fonds Vert (80% du froid ?)</i>	<i>262 160 €</i>	<i>27,74 %</i>
<i>Divers et imprévus</i>	<i>38 920 €</i>	<b>Autofinancement</b>	<b>189 044 €</b>	<b>20,00 %</b>
<i>Rénovation atelier de découpe</i>	<i>52 500 €</i>	<b>Autres : CEE</b>	<b>A</b>	<b>définir ultérieurement</b>
<i>Renouvellement des équipements froid, récupération de chaleur</i>	<i>290 000 €</i>			
<b>Équipements abattoir</b>	<b>65 400 €</b>			
<i>Matériel divers donc équipement chaîne porcs</i>	<i>65 400 €</i>			
<b>Maitrise d'œuvre</b>	<b>109 200 €</b>			
<i>Mission maîtrise d'œuvre</i>	<i>61 500 €</i>			
<i>Études complémentaires</i>	<i>10 000 €</i>			
<i>Ingénierie froid</i>	<i>37 700 €</i>			

**AR Prefecture**

063-200070761-20230202-2023\_02\_02\_12B-DE

TOTAL Travaux + Maitrise

d'œuvre

945 220 €

TOTAL Financements

945 220 €

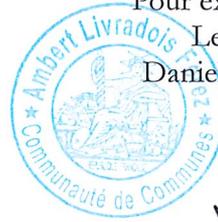
100,00%

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à déposer les dossiers de demande de subvention DETR, DSIL, FONDS VERT ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le